

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 15 Janvier 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
 Elodie VIREY - Jean-Luc GALLEY, Adjoints.
 Michel BERGER - Roger PHILBERT - Régis MONNIER –
 Véronique JOLLY - Anne PETITEAUX

Absents excusés : Jean-Philippe LOUIS-THIVET pouvoir à Véronique JOLLY
 Jean-Michel ROYER pouvoir à ELODIE VIREY
 Karine RODRIGUEZ

Madame Elodie VIREY a été élue secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. TRAVAUX EN COURS .

EGLISE :

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions de chantier et l'avancement des travaux de l'Eglise.

La Région Grand Est a accordé une subvention de 40 % pour la 2^{ème} tranche de travaux.

L'ouverture des plis a eue lieu le lundi 22 Janvier pour les travaux de la 2^{ème} avec présentation le lundi 05 Février après la réunion de chantier.

ECOLE PRIMAIRE :

Le Conseil Municipal accepte les devis pour le chauffage de l'école primaire pour un montant de 1901.05 € TTC proposés par les Ets HUGUENOT MONTANT.

MAISON DES ASSOCIATIONS :

Suite à un défaut de livraison par ANTARGAZ, à présent les commandes seront faites après appel téléphonique de la Mairie et les livraisons en présence de l'employé communal.

II. CONTRAT BRM :

Monsieur le Maire informe les Membres présents que la Société BRM que par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2009 le balayage des rues a été confié à l'Entreprise BRM pour 4 passages annuels avec actualisation des tarifs chaque année.

Considérant la variation de l'indice de prix TP 01 sur l'année 2.639 % appliqué par la Société BRM au 01/01/2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE l'actualisation du contrat de 4 passages établi par l'entreprise B.R.M pour un montant de 2236.12 € TTC annuel à compter du 01 Janvier 2018.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2018

III DELIBERATION CCBC POUR LOCATION MATERIEL

Monsieur le Maire informe les Membres présents que la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne , lors du conseil Communautaire du 06/12/2017 a décidé de mettre à disposition les agents et le matériel de la CCBC de manière ponctuelle aux communes membres. Une convention établie à cet effet doit être signée par la Commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE à compter du 01 Janvier 2018 les modalités de la convention établie par la la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne pour la mise à disposition d'un agent polyvalent et/ou du matériel de manière ponctuelle pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties, 3 mis avant l'échéance annuelle.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2018

IV SUBVENTIONS

ADMR :

Considérant le nombre de personnes pris en charge sur la Commune de LANDREVILLE par l'ADMR d'Essoyes et qu'aucune subvention n'a été versée en 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de voter une subvention exceptionnelle de 300 € € à l'Association ADMR Essoyes

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2018

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

SAPEURS POMPIERS.

Suite à l'annulation pour compte clôturé, les subventions 2016 et 2017 seront versées en totalité au budget 2018

V CREDITS INVESTISSEMENT AVANT VOTE BUDGET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE pour les travaux de restauration de l'Eglise – compte 21318 – opération 1033 l'inscription de crédits pour un montant de 50 000 € au Budget Primitif 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

VI COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

BÂTIMENTS :

Maison des Associations :

- toilettes à refaire – la cuve devant les toilettes a été vidée ce jour, sans savoir d'où vient l'eau dans cette cuve.
- Cheminée sur le toit de la cuisine à démonter
- Grilles à mettre devant les larmiers de cave
- Peinture des volets

Espace CHAUSSIN :

Une étude est en cours pour le terrain de tennis et aménagements sportifs et paysagers.

VII INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Courrier de M. RAQUIN Grégory «O'Délice Truck » : le Conseil Municipal est favorable à un stationnement dans la Commune au croisement de la Grande Rue et Rue du Suchot.

- Mandat vente de Maître DE VREESE pour la vente de la maison 7 place de la mairie.

- Avis d'Enedis pour élagage des lignes H.T.

- Facture DOSSOT :

Règlement facture restée en souffrance + intérêts moratoires ex SIAEOD avec récupération auprès des 5 autres Communes membres.

Suites de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Ource et de ses Dérivations (SIAEOD).

Le maire rappelle que la commune était membre, avec 5 autres communes, de ce syndicat, juridiquement dissous par arrêté préfectoral DC3LP-BCLCBI 2017328-0002 du 24/11/2017.

Cette dissolution fait suite à une période de clôture de gestion qui était censée permettre le règlement des affaires en cours. Or il s'avère qu'une facture de travaux d'entretien de rivière de l'entreprise Dossot Frères, en date du 20/01/2016 pour un montant de 660 € TTC, n'a pas été payée avant dissolution et reste due. En raison du délai, des intérêts moratoires sont également légalement dus sur cette somme, pour un montant de 61,69 € à fin 2017, portant la somme due à **721,69 €**.

Faute que le syndicat existe encore, il revient à l'ensemble des communes jadis membres du syndicat de la régler, à proportion de leur part dans la liquidation, comme arrêtée par décision du comité syndical du 16/12/2016 approuvée par DCM du 5/4/2017.

En pratique, le trésorier demande que la commune de Landreville, lieu de situation des travaux, se charge de payer la facture, chacune des autres lui remboursant sa quote-part de la dépense totale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

Dit que la facture due par l'ex SIAEOD et les intérêts moratoires également dus à raison du retard dans le paiement à l'entreprise Dossot Frères seront payés par la commune de Landreville pour le compte des 6 communes membres de l'ex-SIAEOD.

Dit que la commune de Landreville émettra dès paiement de ladite facture les titres utiles à la récupération des quote-parts des 5 autres communes, fixée comme suit :

| 6 communes adhérentes | Délibération du | répartition par commune |
|------------------------|-----------------|-------------------------|
| Celles-sur-Ource | 04/04/2017 | 18,26 % |
| Essoyes | 03/10/2017 | 26,94 % |
| Landreville | 05/04/2017 | 20,09 % |
| Loches-sur-Ource | 13/04/2017 | 13,26 % |
| Merrey-sur-Arce | 16/11/2017 | 11,59 % |
| Verpillières-sur-Ource | 10/05/2017 | 9,86 % |

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- Devis Aube sécurité incendie : ok pour le devis à réactualiser
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation : 9351.97 €
- Compte rendu des analyses d'eau
- Location LOUIS Jacques : Le Conseil Municipal, suite au décès de M. LOUIS Jacques accepte le renouvellement du bail locatif de la parcelle ZD 49 au nom de Madame LOUIS BROUILLARD Ghislaine.
- Demande de Bruno FAVIER : proposition de vente parcelle sise en zone AU à LA CANNE : le Conseil Municipal est favorable à l'achat de cette parcelle après négociation.
- Courrier de M. DE LANGE Thomas : affaire à revoir au prochain conseil.
- Remboursement Groupama :
Considérant le sinistre survenu aux ateliers municipaux le 20 Octobre dernier,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,
ACCEPTE le remboursement de GROUPAMA pour un montant de 1650.38 €
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.
- Recensement de la population : population INSEE retenue : 475 habitants
- TNT : modification de fréquences en mars
- Déclaration de vols de drones en zone peuplée en février
- Parcelle communale de M. MONNIER Alexandre le long de sa propriété : sera revu lors d'un prochain conseil.

Questions diverses :

Anne PETITEAUX :

- situation de Monsieur DHAINÉ suite aux inondations.
- Matérialiser des places de stationnement Rue Haute et autres rues

Véronique JOLLY :

- Souhaite que les Commissions CAS et Cimetière se réunissent, des réunions sont programmées

Régis MONNIER :

- Suite travaux transformateur derrière l'Eglise – Monsieur le Maire verra avec Monsieur ROUSSEL du SDEA.

Roger PHILBERT :

- indique que la plaque d'égout devant l'abri bus fait beaucoup de bruit lors des passages de véhicules.

Michel BERGER :

- Panneau stop en bas de la Rue du Puits Mauger est tordu
- Les escaliers qui montent à la Chapelle Sainte Béline sont glissants, trouver une solution.
- Réunir la Commission voirie pour les chemins en mauvais état.
- La Commission Landreville Infos se réunira le 19 Février à 10 h

Elodie VIREY :

- Réunion Fleurissement le 15 Février à 19 h 30.

Didier THIEBAUT :

- Souhaite connaître la position du Conseil Municipal pour le feu d'artifice tiré le dimanche soir à l'occasion de la Route du Champagne- Accord à l'unanimité pour un feu d'artifice pour les Fêtes du 14 Juillet et Route du Champagne 2018.

Séance levée à 21 h 00

Prochaine réunion de conseil prévue le 21 Février 2018